

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_56BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_56

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Souscription de parts sociales de la SCIC Abattoir des Hautes-Vallées

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)

- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)

- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé

- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée

- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée

- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé

- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)

- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé

- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur l'agriculture de haute montagne, dans lequel il est spécifié un « appui aux groupements agricoles existants ou en cours de création [...] dans l'optique de développer les filières de transformation et de commercialisation sur les produits biologiques et de haute montagne » ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_56BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_56

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Souscription de parts sociales de la SCIC Abattoir des Hautes-Vallées**

- La feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Parcs naturels régionaux qui propose une évolution des fonctions d'ingénierie et de gestion en extraterritorialité et une priorité en matière d'agriculture : son développement avec les systèmes alimentaires locaux.
- Les statuts de la SCIC Abattoir des Hautes-Vallées

Considérant :

- Que le Parc du Queyras a vocation à soutenir les projets innovants, en faveur des productions locales et respectueux de l'environnement ;
- Que le Parc du Queyras, est engagé avec le PETR du Briançonnais, Ecrins, Guillemois, Queyras dans une politique de transition énergétique et écologique, notamment avec l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ; et dans un Projet alimentaire territorial ;
- Les activités d'intérêt général de l'abattoir de Guillestre pour l'économie et l'agriculture locales, pour la filière viande, pour son rôle sanitaire,
- Cette initiative d'alimentation responsable et durable, maillon stratégique du Projet alimentaire territorial,
- La possibilité pour le Parc naturel régional du Queyras de prendre des parts dans la SCIC.

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes Contre : 0 Pour : 11
Abstentions : 00

Décide :

De souscrire au capital de la SCIC Abattoir des Hautes Vallées

De prendre dix parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros chacune, pour un montant total de 500 euros ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN



DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_56BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_56

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Souscription de parts sociales de la SCIC Abattoir des Hautes-Vallées